

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS
PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUIN 2015**

Les actionnaires de la société DIGIGRAM sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le lundi 22 juin 2015 à 14 heures au siège social.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires a été publié dans le BALO n° 59 du 18 mai 2015, ainsi que sur le site Internet de la société DIGIGRAM (www.digigram.com). L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour sera publié dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » du 5 juin 2015.

Les documents relatifs à cette assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiés sur le site Internet de la société DIGIGRAM (www.digigram.com).

Tout actionnaire peut se procurer, dans les conditions prévues aux articles R. 225-88 et R. 225-89 du Code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée :

- au siège social sis 82/84 allée Galilée – Les Gêmeaux - 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN,
- ou
- auprès de la Banque BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN CEDEX.